

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juin 2020 par voie de vidéoconférence.

Présents :

Absent :

M. Daniel Céleste, maire
M. Robert Paquette, conseiller
M. Michael Dupuis Souigny, conseiller
Mme Viky Goyette, conseillère
Mme Julie Therrien, conseillère
M. Bruno Therrien, conseiller
Mme Stéphanie Pelletier, conseillère

Était également présente, Mme Lise Therrien, directrice générale et secrétaire-trésorière. Mme Therrien certifie que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2020-06-080

1.1 DÉROULEMENT SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

CONSIDÉRANT le décret 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de 10 jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenu à huis clos et que les membres du conseil et des officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Paquette appuyé de Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité : - Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en vidéoconférence. **ADOPTÉ**

2020-06-081

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Julie Therrien appuyé de monsieur Michael Dupuis Souigny et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 2 juin 2020

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Déroulement de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020.
4. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois de mai 2020.
5. Approbation des dépenses des lots intra municipaux du mois de mai 2020.
6. Correspondance
7. Rapport des élus
8. Période de questions
9. Diverses résolutions :
 - 9.1 Résolution fond de mise en valeur lot intra
 - 9.2 Embauche étudiant entretien terrain
 - 9.3 Programme d'aide à la voirie locale PPA
 - 9.4 Décision camps de jour
 - 9.5 Achat de fleurs
 - 9.6 Coupe d'arbre dans le parc
 - 9.7 Décision Corporation chemin d'hiver
 - 9.8 Affectation du budget pour achat d'équipement
 - 9.9 Demande de boîte postale au village
10. Suivi des actions à faire
11. Sujet divers
12. Clôture de l'assemblée

2020-06-082

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

Il est proposé par monsieur Robert Paquette appuyé de madame Viky Goyette et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de séance ordinaire du 5 mai tel que déposé. **ADOPTÉE.**

2020-06-083

4. APPROBATION DES DÉPENSES DU MOIS DE MAI

Il est proposé par madame Julie Therrien appuyé de monsieur Robert Paquette et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de mai, et ce, pour un montant de 34200.32\$ tel que mentionné en annexe des présentes minutes. **ADOPTÉE.**

5. APPROBATION DES DÉPENSES DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DU MOIS DE MAI

Aucune

6. CORRESPONDANCE

7. PÉRIODE DE QUESTION

8. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus font un compte rendu de leurs activités respectives.

9. RÉOLUTIONS :

2020-06-084

9.1 RÉOLUTION PROJET DE FOND DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRA

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la municipalité de Clermont souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes travaux sylvicoles et accès;

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 70805.00\$.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Robert Paquette, appuyée par monsieur Bruno Therrien, il est unanimement résolu :

- De déposer une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant maximum de 63724.50\$;
- d'autoriser monsieur Daniel Céleste à signer la documentation relative au projet.

2020-06-085

9.2 EMBAUCHE ÉTUDIANT ENTRETIEN TERRAIN

ATTENDU QUE la municipalité a affiché le poste et qu'elle n'a reçu qu'une candidature;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Julie Therrien appuyé de monsieur Bruno Therrien et résolu à l'unanimité d'engager M. Marc Antoine Papineau sur une horaire variable de 32 heures semaine au salaire minimum prescrit par la loi et ce pour la période estivale. **ADOPTÉ**

2020-06-086

9.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE PPA

ATTENDU QUE, le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal permet de contribuer au financement de projets d'amélioration réalisés par les municipalités sur leur réseau.

ATTENDU QUE le PPA se divise en deux volets PPA-CE et PPA-ES et que la demande de travaux sera séparé entre les deux volets;

ATTENDU QUE, le tableau suivant mentionne les travaux à réaliser :

Endroit	Quantité	Description des travaux	Dépense
Creuser fossés 4 km			
Rang 7	32	Excavatrice 150\$/hre	4 800,00 \$
	32	Camion à 90\$/hre	2 880,00 \$
	32	Frais de surveillance à 23,33\$/hre	746,56 \$
	2	Fardier à 150\$/hre	300,00 \$
Changement d'un ponceau			
Rang 7	8	Excavatrice 150\$/hre	1 200,00 \$
	8	Frais de surveillance à 23,33\$/hre	186,64 \$
	2	Ponceau 36" + collet	2 772,23 \$
	1	Voyage de gravier MG20 à 320\$/v	320,00 \$
	2	Fardier à 150\$/hre	300,00 \$
Creuser fossé			
Chemin des 4e et 5e rangs ouest	16	Tracteur-niveleur en régie	1 440,00 \$
	16	Frais de surveillance à 23,33\$/hre	373,28 \$
	30	Voyage de gravier MG20 à 320\$/v	9 600,00 \$
Changement d'un ponceau			
Chemins des 4e et 5e rangs	2	Ponceau 36" et collet	2 772,23 \$
	8	Excavatrice 150\$/hre	1200.00 \$
	8	Frais de surveillance à 23.33\$/hre	186,64 \$
	2	Fardier à 150\$/hre	300,00 \$
	1	Voyage de gravier MG20 à 320\$/v	320,00 \$

Chemin Val Clermont ouest	Creuser Fossé		
	3	Ponceaux 36" + collet	4 158,35 \$
	8	Excavatrice 150\$/hre	1 200,00 \$
	1	Voyage de gravier MG20 à 320\$/v	320,00 \$
	8	Frais de surveillance à 23.33\$/hre	186,64 \$
	2	Fardier à 150\$/hre	300,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES :			35 856,57 \$
PART DE LA MUNICIPALITÉ DE 10% :			3 586,28 \$
SUBVENTION DEMANDÉE :			32 270,29 \$

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par monsieur Robert Paquette appuyé de madame Stéphanie Pelletier et unanimement résolu de soumettre la demande au PPA-CE et proposé par madame Viky Goyette appuyé de monsieur Michael Dupuis Souligny de soumettre la demande au PPA-ES, afin d'obtenir le plus possible de subvention pour nos travaux. **ADOPTÉE.**

2020-06-087

9.4 DÉCISION CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE les coût supplémentaires et les exigences du gouvernements pour la tenue d'un camp de jour occasionnent des dépassement du budget établi;

EN CONSÉQUENCE il est proprésé par madame Julie Therrien appuyé de monsieur Michael Dupuis souligny et résolu à l'unanimité que, pour qu'il y est tenu d'un camps de jour cette année, les critères suivant doivent être respectés :

- 10 inscriptions minimum
- Coûts des inscriptions établis à 300\$ par enfants
- 2 animatrices obligatoire
- Subvention accordée par le Gouvernement cu Canada

ADOPTÉ

2020-06-088

9.5 ACHAT DE FLEURS EMBELLISEMENT

Il est proposé par madame Viky Goyette appuyé de monsieur Robert Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à acheter des fleurs pour embellir l'extérieur des bureaux. **ADOPTÉ**

2020-06-089

9.6 COUPE D'ARDRE DANS LE PARC

ATTENDU QUE nous ferons sous peu l'installation du nouveau module de jeu;

ATTENDU QUE deux arbres sont dangereux, et peuvent tomber sur l'installation;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par madame Viky Goyette appuyé de monsieur Michael Dupuis Souligny et résolu à l'unanimité d'autoriser la coupe des deux arbres à risque. **ADOPTÉ**

2020-06-090

9.7 DÉCISION CORPORATION DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Proulx et Genesse a abandonné son entente de service avec la Corporation des chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la corporation nous offres de donner le contrat aux Entreprise Théo Paquet pour terminer le contrat de trois ans qui est à sa dernière année ou de nous retirer de la Corporation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Robert Paquette appuyé de madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité de terminer le contrat courant avec M. Théo Paquet. **ADOPTÉ**

2020-06-091

9.8 AFFECTATION BUDGET POUR ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Ce point est reporté.

2020-06-092

9.9 DEMANDE DE BOITE POSTALE

ATTENDU QUE le bureau de poste est fermé depuis une longue période et qu'il n'est accessible que sur des heures restreintes ;

ATTENDU QU'il est proposé par madame Viky Goyette d'installer des boîtes postales au village de Clermont;

ATTENDU QU' une telle démarche engendrerait la fermeture du bureau de poste à Clermont;

EN CONSÉQUENCE un vote est demandé pour l'installation des boîtes postales :

Robert Paquette- CONTRE
Bruno Therrien- CONTRE
Stéphanie Pelletier- CONTRE
Michael Dupuis Souigny- CONTRE
Julie Therrien- CONTRE
Viky Goyette- POUR

ADOPTÉ

10. SUIVI DES ACTIONS À FAIRE

11. SUJETS DIVERS :

11.1 RÉOUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX AUX PUBLICS

Il est proposé par monsieur Robert Paquette appuyé de madame Viky Goyette et résolu à l'unanimité que le bureau soit réouvert quand tout le matériel requis par la CNESST sera en notre possession et installé conformément aux recommandations.

2020-06-093

12. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Viky Goyette et secondé par madame Stéphanie Pelletier de lever la séance à vingt heures six. (20hr06).

Daniel Céleste,
Maire

Lise Therrien,
Directrice général

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

